LE VENDEUR

211[1]

Propriété de
Mr. & Mme. QUERITTE - BARBIAUX
av. Gambetta, 79
La Louvière

MUR PRIVATIF APPARTENANT A LA PROPRIETE VOISINE

rue A. Nicodème

LOT 1

GRANGE

MUR PRIVATIF APPARTENANT A LA PROPRIETE VOISINE

MUR PRESUME MITOYEN

DESCENTE EAU PLUVIALE

212[V]

Propriété de
Mr. & Mme. [redacted]
rue Parmentier, 136
La Louvière

GARAGE EXISTANT

LOT 5 — LOT 4 — LOT 3 — LOT 2

DESCENTE EAU PLUVIALE

210[C4]

Propriété de
[redacted]
rue A. Nicodème, 16
La Louvière

PASSAGE COMMUN

210[B5]

Propriété de
[redacted]
rue A. Nicodème, 10
La Louvière

EMPLACEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE

LOT 6

CONTENANCE 27 ca 88 ca

215[d15]

Propriété de
Mr. & Mme. [redacted]
rue E. Filette, 37
La Louvière

215[d16]

GARAGE EXISTANT

Propriété de
Mr. & Mme. [redacted] - COMBET
rue E. Filette, 35
La Louvière

N.B. : SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES MURS ENTRE CONSTRUCTIONS SONT MITOYENS JUSQU'A L'HERMITE.

LES MURS A-B, B-C, C-D, SONT PRIVATIFS ET APPARTIENNENT AU LOT 5

LE MUR E-F, EST PRIVATIF ET APPARTIENT AU LOT 2

LE MUR H-G, EST PRIVATIF ET APPARTIENT AU [redacted].

LE MUR G-E, EST PRIVATIF ET APPARTIENT AU LOT 1

LA PROPRIETE RESTANT AU VENDEUR RECUEILLE LES EAUX PLUVIALES DU LOT 5

LES LOT 2,3,4,4A, ONT UNE DESCENTE D'EAU PLUVIALE COMMUNE, L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DE CETTE DESCENTE, SE FERA DONC A FRAIS COMMUNS.

Signé ne varietur par les parties et Nous, Notaire pour demeurer annexé à un acte de vente reçu par le Notaire Charles Jacquet à La Louvière, le vingt février mil neuf cent septante-neuf.

plan de situation et de division

éch. 1/1250

COMMUNE - VILLE : LA LOUVIERE

PLAN : D'UNE PROPRIETE A DIVISER EN PLUSIEURS LOTS SISE RUE PARMENTIER A LA LOUVIERE

CADASTREE : section A n° 211[V] partie

CONTENANCE :

lot 1 :	1 a 44 ca 49	SOUS TEINTE JAUNE
lot 2 :	26 ca 15	SOUS TEINTE VERTE
lot 3 :	19 ca 74	SOUS TEINTE BLEUE
lot 4 :	24 ca 43	SOUS TEINTE ORANGE
lot 5 :	75 ca 66	SOUS TEINTE ROUGE
lot 6 :	27 ca 88	SOUS TEINTE GRISE

PROPRIETAIRE :

[redacted]

rue [redacted]

La Louvière

LEGENDE :

- B.C. : BORNE EXISTANTE
- B.N. : BORNE NOUVELLE
- B.C. : BORNE COMMUNALE
- B.C.B. : BORNE ETAT BELGE
- R. : REPERE
- : CLOTURE EXISTANTE
- : HAIE VIVE
- : ARBRE EXISTANT

éch. 1/100

date : 22/12/78

LEVE ET DRESSE PAR

TOPOCENTRE

BUREAU DE TOPOMETRIE, D'ETUDES ET D'EXPERTISES IMMOBILIERES

Yvon PETIT & Jean-Pierre LECLERCQ

GEOMETRES-EXPERTS IMMOBILIERS ASS.

rue Nivelloise, 4

7078 LE ROEULX

TEL. 064/66.49.14.

90F

90F